



**Direction Générale des  
Services**

Direction du Développement

Sous-direction de l'Environnement

Affaire suivie par : Martine Richard  
Poste: 80.55

**2012-CP-4013**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 27 janvier 2012

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'ACTION FONCIÈRE (FDAF) ESPACES VERTS  
SUBVENTION À LA COMMUNE DE PORT-MARLY**

|                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Politique sectorielle</b>  | <b>Aménagement et environnement</b> |
| <b>Secteur d'intervention</b> | <b>Environnement</b>                |
| <b>Programme</b>              | <b>FDAF – Espaces Verts</b>         |

| <b>Données financières</b>      | <b>AP</b> | <b>CP 2012</b> |
|---------------------------------|-----------|----------------|
| Montant actualisé               | 300 000 € | 50 000 €       |
| Montant déjà engagé             | 0 €       | 0 €            |
| Montant disponible              | 300 000 € | 50 000 €       |
| Montant réservé pour ce rapport | 65 937 €  | 32 968 €       |

|  | <b>AP</b> | <b>CP 2012</b> | <b>CP 2013</b> |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Répartition de l'AP FDAF<br>Espaces verts du présent rapport | 65 937 €  | 32 968 €       | 32 969 €       |

Il vous est proposé, dans le cadre du présent rapport, de financer au titre du FDAF espaces verts un projet de la commune de Port-Marly concernant l'aménagement du jardin Simon Vouet pour un montant total de subvention de 65 937 € HT.

**FDAF espaces verts**

Le Fonds Départemental d'Action Foncière (FDAF) permet d'aider financièrement les communes et leurs groupements pour la réalisation d'opérations d'acquisition ou d'aménagement d'espaces paysagés situés en agglomération ou à proximité immédiate, qui seront ouverts au public.

Pour les opérations d'aménagement, l'aide financière départementale FDAF est de 30 % du coût HT de l'aménagement aligné sur le prix plafond du m<sup>2</sup> de l'Agence des Espaces verts de la région Ile-de-France. Le montant maximal de la dépense subventionnable est fixé à 295 000 € HT, soit un montant maximal de subvention de 88 500 €.

Le dossier de demande de subvention proposé concerne la commune de Port-Marly pour l'aménagement du jardin Simon Vouet dont l'aménagement s'élève à 219 793 € HT.

La commune souhaite créer un jardin de quartier au centre de deux immeubles récemment construits : une résidence hôtelière et une résidence pour personnes âgées dépendantes. Cet espace sera un lieu de rencontre convivial et intergénérationnel au cœur d'une zone densément habitée. La commune souhaite un jardin original propice à la promenade, aux ambiances végétales et fleuries sur la thématique de l'eau, il sera équipé de gradins et de chaises ainsi que d'une aire de jeux d'enfants. Ce projet s'inscrit dans une action communale de renforcement de la trame urbaine. Le montant de la subvention proposée s'élève à 65 937 €.

Le détail de cette opération est donné dans une fiche descriptive annexée au présent dossier.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la délibération suivante :